

C'est un socialaud, Christophe Chantepy, qui a confirmé la dissolution de GI

écrit par Martine Chapouton | 5 mai 2021



Le Conseil d'État a donc confirmé la décision du Conseil des ministres, sur proposition du ministre de l'Intérieur, Gérard Moussa Darmanin, de dissoudre Génération Identitaire. Les arguments avancés pour justifier cette décision politique n'ont absolument rien à voir avec le Droit, et ne font que refléter l'idéologie de cette structure, et de ses juges.

[Le Conseil d'État valide la dissolution de Génération identitaire, Darmanin s'en félicite \(MàJ\)](#)

Quoi d'étonnant quand on lit, dans Valeurs Actuelles, le CV de celui qui dirigeait la séance, un nommé Christophe Chantepy. Comme juge neutre, on fait beaucoup mieux.

Sous le gouvernement Jospin, il dirige le cabinet de Ségolène Royal et de Michel Sapin jusqu'en 2002, avant de devenir conseiller d'État. En 2007, il mènera campagne pour la candidate socialiste, Ségolène Royal, avant de soutenir François Hollande lors de la primaire de 2011 puis dirige le cabinet de Jean-Marc Ayrault jusqu'en 2014.

On pourrait annoncer que, homosexuel assumé, proche de Richard Descoings, adepte de la discrimination positive, et donc de la priorité de la diversité contre les Français, il n'était sans doute pas le plus objectif pour traiter de manière équitable ce dossier. Mais n'est-ce pas pour cette raison qu'il a été choisi par le régime, et probablement le Yéti et ses larbins, pour rendre ce verdict grotesque ? Sachons, pour son délibéré, qu'il était assisté de Nicolas Boulouis et Pierre Collin, conseillers d'Etat et juges des référés.

Ce n'est pas la première fois, par ailleurs, que le Conseil d'État montre sa soumission aux gouvernements mondialistes. Rappelons-nous sa grotesque instrumentalisation par Manuel Valls, lorsque Dieudonné avait été autorisé par la justice à tenir un spectacle à Nantes. Cela fut le nommé Bernard Stirn, par ailleurs petit-fils de Dreyfus, un comble, qui brava tous les principes judiciaires pour donner raison à Manuel Valls, et bafouer la décision du tribunal administratif de Nantes.

https://www.francetvinfo.fr/societe/justice/dieudonne/dieudonne-1-valls-0-la-polemique-en-quatre-actes_500948.html

Thierry Tuot, par ailleurs autre collabo immigrationniste notoire, prêt à remettre en cause des pans de la laïcité au service de l'islam, lui aussi conseiller d'État, était celui qui désavouait les maires qui signaient des arrêtés contre le burqini. Jacques-Henri Stahl et l'ineffable Bernard Stirn

feront partie des autres signataires de cet arrêté scélérat.

Burkini : c'est l'islamo-collabo Tuot qui a signé la trahison du Conseil d'Etat !

Burkini : c'est l'islamo-collabo Tuot qui a signé la trahison du Conseil d'Etat !



Précisons qu'un Conseiller d'État palpe entre 5.000 et 6.000 euros bruts, de base, sans oublier d'autres petits avantages conséquents.

Précisons, pour mieux connaître le genre de spécimen qui sévissent au Conseil d'État, que lors de la fameuse journée de la perquisition de Mélenchon, celui qui joue le rôle de garde du corps de Mélenchon (sur sa droite, et qui cherche à intimider physiquement le policier), et qui participe à la désormais célèbre attaque de la porte, est également conseiller d'État, Bernard Pignerol.

Il se prendra une peine d'amende conséquente, qui ne représente que de l'argent de poche pour ces vaillants défenseur de la République... islamique.

<https://ripostelaique.com/cest-un-socialaud-christophe-chantepy-qui-a-confirme-la-dissolution-de-gi.html>